



## COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL

### « Attestation des travaux sous charte »

### 2<sup>ème</sup> réunion : 08/07/2013

Liste des participants :

<i>Nom</i>	<i>Organisme</i>
BENEDETTI Michel	Président de la Charte LR/ groupe EHTP
BEZIAT Patrick	CG34
BRUNET Severine	CG66
CANTAREL Laetitia	Charte Qualité LR
CLUZEL Philippe	AE RMC
COLIN L.	CERIB
DAGNEAUX Héloïse	AZUR ENVIRONNEMENT
DUBOIS Nicolas	CAM/DEA
DEALBA Priscila	Stagiaire CG66
DUPASQUIER Bruno	CG11
MEDJANI Marc	PMCA
MIR Laurent	GOE PYRENEES
PARENT Guilhem	Verseau Développement
PENIN Serge	Bouygues Energies et services/SWELIA
TUAL Jérôme	Grand Narbonne

La Charte remercie le l'Agence de l'eau de Montpellier pour nous avoir accueillis dans ses locaux.

Suite au Comité de suivi de la Charte qualité des réseaux d'assainissement du 11 mai 2012 le groupe « Attestation des travaux sous charte » a été créé dans le but de répondre aux besoins exprimés par les entreprises et de valoriser les acteurs qui s'engagent dans une démarche charte qualité.

Le 23 mai 2013, le Comité de Pilotage de la charte a également chargé ce groupe de travail de finaliser le document « étapes clefs d'un chantier sous charte » qui était en cours d'élaboration depuis les débuts de la charte au sein du COPIL.

Les documents relatifs à ce groupe de travail seront disponibles sur le site de la Charte Qualité Languedoc Roussillon rubrique « outils d'application » puis « groupes de travail »

<http://www.charte-assainissement-lr.org/index.php?section=161&pageid=180>

Utilisateur : GTCHARTELR

Mot de passe : gtravail

A l'ordre du jour de cette réunion :

- > Validation de « l'attestation »
- > Validation du document de communication sur la charte pour la fin du SDA et lors des demandes de subventions.
- > Quels sont les éléments clefs d'une opération sous charte?

### **Résumé de la réunion :**

- > Validation de « l'attestation »

Le titre sera : Chantier sous Charte qualité des réseaux d'assainissement en Languedoc Roussillon  
Attestation de réalisation des travaux

M.BENEDETTI est revenu sur le précédent compte rendu en reposant la question « Qui délivre l'attestation ? »

Le groupe a validé que c'est à l'AMO ou au Maître d'ouvrage, le cas échéant, de délivrer cette attestation **et non au Maître d'œuvre**.

Cette information devra être mentionnée dans le document. Egalement, il devra être indiqué qui sont les destinataires de cette attestation.

Le MOE devra être rajouté dans la liste des participants

Concernant « les pièces à fournir », la formulation sera changée. En effet se sont des pièces qui devront être produites et vérifiées par l'agence de l'eau. Il ne sera pas demandé de les fournir avec le document.

Le bilan charte est demandé sans montant limite car cette attestation peut être délivrée pour tous les chantiers qui respecteront la charte.

Ensuite, le groupe a décidé d'aller plus loin pour cette attestation et de prendre en compte également les étapes clefs de la charte. Ces étapes clefs seront sous forme de check List. Il sera indiqué clairement dans cette check list les pièces demandées par l'agence de l'eau.

Ce document doit donc être délivré bien en amont du chantier pour que le maître d'ouvrage prenne connaissance de ces éléments avant de commencer le chantier.

M.BENEDETTI informera la FNTP de cette attestation pour éventuellement l'intégrer dans ses documents, au niveau national.

- > Validation des documents de communication sur la Charte pour la fin du SDA et la demande de subvention

Ces documents devront insister sur le fait que la charte reprend les règles de l'art à minima...

Pour une meilleure compréhension, ces documents devront être remis en main propre, lors de la dernière réunion du SDA par le chargé de mission charte ou un membre du conseil général/ Agence de l'eau le cas échéant.

M.MIR indique qu'il faudrait associer au maximum ces documents avec ceux des demandes de subventions car ils seront mieux pris en compte.

- > Les étapes clefs :

Le document sera donc associé avec l'attestation sous forme de check List.

Un groupe de travail sera créé à partir de septembre 2013 pour définir ce qu'il faut faire à minima pour l'étude de l'habitat et l'étude géotechnique quand le chantier est sous charte.

Ce groupe permettra d'enrichir la partie « études préalables » de ces étapes clefs.

Au « 4 . Préparation du chantier » le dernier item sera « durée de 1 mois minimum »

Au « 6.OPR » il sera rajouté « si le chantier bénéficie d'un CSPS » pour le DIUO

Il sera ajouté un espace pour des commentaires en fin de document.

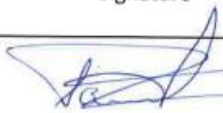


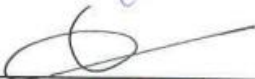









#### LEXIQUE :

- AMO : Assistance à Maitrise d'Ouvrage
- DCE : Dossier de Consultation des Entreprises
- MOA : Maîtrise d'Ouvrage
- MOE : Maîtrise d'Œuvre
- SDA : Schéma Directeur d'Assainissement

# Groupe de travail "attestation des travaux sous charte"

08/07/2013

Charte assainissement Languedoc-Roussillon

Nom	Entreprise	Mail	Signature
PENIN Serge	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES/SURVA	s.penin@bouygues-er.com	
PARENT Guilhem G	Charte qualité	parent.guilhem@gmail.com	
COLIN L.	CERIB	l.colin@cerib.com	
MEDJANI Marc	PACA	m.medjani@perso.plynet -mediterranee.org	
BEZEAZ Patricia	CG 34	pbezaz@cg34.fr	
DUBOIS Dicaire	CAT / DEA	d.dubois@ montpellier-agglo.com	
CLUZEL Philippe	AERNC	philippe.cluzel@aernc.fr	
BENVENENI J.	Turdent		
DUPASQUIER Bruno	CG 11	bruno.dupasquier@cg11.fr	
TUAL Jérôme	Grand Narbonne	j.tual@legrandnarbonne.com	
DE ALBA Priscilla	CG66 (stagrère)	prisciladealba1@gmail.com	
BRUNET Séverine	CG 66	severine.brunet@cg66.fr	
DAGONAUX Hélène	AZUR environnement	azur_hd@orange.fr	
MIR Laurent	GEO PYRENEES	geopyrenees@gmail.com	
CANTAREL Léolita	Charte qualité LR		